



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 7757

Texte de la question

M. Francois Vannson appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur le probleme des permanences de nuit de la gendarmerie dans les communes rurales. Ainsi, cet aspect du maintien de l'ordre doit prendre une intensite particuliere car la securite des personnes et des biens est de plus en plus menacee la nuit. Conscients de l'importance de ce sujet, les responsables nationaux de la gendarmerie se heurtent a certaines difficultes. Aussi, afin d'assurer la continuite de ce service public indispensable au bon fonctionnement de notre societe, il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures qu'il envisage de prendre a ce sujet.

Texte de la réponse

L'efficacite operationnelle de la gendarmerie nationale en milieu rural repose sur le maillage territorial assure par la presence d'une brigade par canton et la mise en oeuvre de patrouilles mobiles programmees de jour comme de nuit, les dimanches comme les autres jours de la semaine, et destinees a la surveillance des circonscriptions. Des directives ont ete donnees aux commandants de compagnies de gendarmerie departementale pour que ces patrouilles soient aussi nombreuses que possible. Les brigades territoriales continuent, de jour, a assurer sur leur circonscription la totalite des missions qui leur incombent et leurs delais d'intervention sont identiques a ce qu'ils etaient par le passe. De nuit, la centralisation des appels au niveau du departement favorise un engagement plus rationnel des moyens, une meilleure coordination de l'action des differentes unites et, dans une grande majorite de cas, une reduction des delais d'intervention, grace, en particulier, a une connaissance permanente de la position des patrouilles sur le terrain. L'etude des phenomenes de delinquance et d'insecurite routiere menee en permanence par les unites permet une meilleure definition des zones et des periodes a risque. Elle favorise une programmation plus rationnelle des patrouilles de surveillance effectuees par les militaires des brigades territoriales, des pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) et des unites motorisees, renforces eventuellement par les militaires des escadrons de gendarmerie mobile. Ce dispositif, qui contribue a renforcer la securite en milieu rural, a d'ores et deja permis d'augmenter le nombre des arrestations operees de nuit en flagrant delit. Enfin, soucieux de renforcer l'efficacite du systeme et d'assurer un meilleur service de proximite, le ministre d'Etat, ministre de la defense, a demande que soient etudiees les mesures propres a ameliorer le fonctionnement des centres operationnels de gendarmerie de facon notamment a ce qu'en cas d'urgence une personne en detresse puisse beneficier d'une premiere intervention personnalisee et repondant a son besoin. Les modalites precises de ce dispositif sont en cours d'etude et feront l'objet d'experimentations au cours desquelles les elus seront amenes a etre consultes. En ce qui concerne l'augmentation des effectifs, le Gouvernement a decide de consentir un effort particulierement significatif dans la lutte contre l'insecurite, qui constitue une de ses priorites. Le ministre d'Etat, ministre de la defense, s'attache a ce que soient developpees les capacites de la gendarmerie nationale, ainsi qu'en temoigne le projet de budget pour 1994. Arme de personnels, la gendarmerie verra ses effectifs s'accroitre de huit cents en 1994, six cents postes supplementaires de gendarmes auxiliaires lui etant ouverts tandis que deux cents personnels civils viendront prendre en charge certaines taches administratives ou techniques ; les militaires qui s'y consacraient pourront alors etre remis a la disposition des unites de terrain. Ces effectifs permettront notamment de creer des

PSIG supplémentaires. L'amélioration des conditions de l'accueil du public et de l'intervention de proximité qui devrait en résulter sera soutenue par la progression des crédits de fonctionnement (+ 4 p. 100) et d'investissement (5,4 p. 100) qui caractérise par ailleurs le budget 1994 de la gendarmerie nationale.

Données clés

Auteur : [M. Vannson François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7757

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3876

Réponse publiée le : 6 décembre 1993, page 4373